



Le point après 4 séances de négociations sur la classification

Propositions de l'UCANSS et du COMEX :

- création d'un niveau 4B
- 1er niveau de manager porté au 5B
- "revalorisation" des niveaux 2 à 5B de 1 à 6 points. Cela ne concernera que les nouveaux embauchés ou nouveaux promus soit 4200 salariés sur 132 000 employés et cadres environ.

Pour la rémunération :

- passage de l'ancienneté de 50 à 60 points à raison de 2 points par an (soit 14,40€)
- élargissement de la prime de résultat (1/2 mois de salaire) pour les cadres administratifs niveau 7
- pour les cadres 8 et 9 et les niveaux VII à X des informaticiens minimum des points de compétence porté de 15 à 18 points.

Et c'est tout !!!

L'UCANSS ne fait aucune proposition pour la grille informatique. A la question posée par la CGT sur le budget alloué à cette classification, l'UCANSS n'est pas en mesure de répondre. Son Directeur se contentant de nous informer qu'il s'agit "d'un simple aménagement, qui s'inscrit dans un budget contraint et qu'il faut bien faire des choix..."

Les propositions de l'UCANSS sont notoirement insuffisantes, elles sont également dangereuses :

- développement de l'individualisation des salaires par l'extension de la prime de résultats aux cadres niveau 7. Rappelons-nous qu'il y a peu, l'UCANSS proposait d'étendre cette prime aux managers de proximité niveau 6.

- la notion d'emplois repères est écartée, ce qui ne signifie qu'un même métier peut-être rémunéré différemment d'un organisme à un autre en fonction de leur organisation du travail, mais surtout en fonction des choix des Directions...

Depuis des années, UCANSS, COMEX et Ministère ont réalisé de formidables économies de gestion sur notre dos. Il est inacceptable d'entendre dire aujourd'hui que la classification doit faire l'objet d'un simple toilettage qui ne doit rien coûter ou si peu....

Sur les niveaux d'embauche, la formation, l'évolution professionnelle, la reconnaissance des compétences, l'expérience professionnelle, la CGT a d'autres propositions que celles qui nous sont aujourd'hui servies par l'UCANSS.

C'est une refonte totale de cette classification que nous devons imposer. Pour cela, la négociation ne doit pas se dérouler sans l'intervention des salariés. Il faut obliger l'UCANSS et le COMEX à discuter sur d'autres bases. C'est tout l'enjeu des prochains mois.

Prochaine réunion le 11 juin.

INTERESSEMENT

Le montant brut de la prime qui sera versée fin juin sera au maximum de 782€, dont il faut déduire les absences pour grève ou maladie (conséquences du protocole signé en 2012 par la CFDT et la CFTC).

Comme tous les ans, la totalité des sommes allouées à l'intéressement est loin d'être redistribuées, les objectifs fixés aux organismes n'étant pas atteignables à 100%.

Bien sur, compte tenu du niveau des salaires dans la sécu, personne n'aura l'idée de refuser cette prime, mais rappelons quand même que l'intéressement est en règle générale un reversement d'une partie des profits de l'entreprise. La sécurité sociale ne génère pas de profits. L'intéressement est donc financé par les suppressions de postes, les promotions retardées et l'absence d'augmentation générale des salaires.

LA CGT REVENDIQUE LA TRANSFORMATION DE L'INTERESSEMENT PAR L'OCTROI D'UN DEMI6MOIS DE SALAIRE SUPPLEMENTAIRE AVEC UN MINIMUM DE 1000 EUROS.